



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-15

## DÉCISION

### EMPRUNT – EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL LA BANQUE POSTALE

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au conseil communautaire la possibilité de déléguer à son Président certaines attributions de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la délibération n° 2022-158 du conseil communautaire en date du 7 juillet 2022, prise en application de cet article,

Vu la nécessité de souscrire un emprunt pour financer les investissements et en particulier les projets suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Travaux de voirie                      | 400 000 € |
| - Travaux ALSH L'Ilot Z'Enfants          | 200 000 € |
| - Fonds de concours aux communes         | 300 000 € |
| - Matériel de voirie et collecte déchets | 200 000 € |

Il est rappelé que pour les besoins de financement de ces opérations, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 100 000 €.

Vu la consultation effectuée auprès des organismes bancaires,

Vu l'offre de financement proposée par la Banque Postale et ses conditions générales,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2022,

## DÉCIDE

- **DE CONTRACTER** auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant total de 1 100 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

## **Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

**Montant du contrat de prêt:** 1 100 000 euros

**Durée du contrat de prêt :** 15 ans.

**Objet du contrat de prêt :** Financer les investissements

**Score Gissler :** 1A

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2037. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Versement des fonds :** A la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/10/2022, en une fois avec versement automatique à cette date.

**Taux d'intérêt annuel :** Taux fixe 2,33%

**Base de calcul des intérêts :** Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts :** Périodicité trimestrielle

**Mode d'amortissement :** Constant

**Remboursement anticipé :** Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

**Commission d'engagement :** 0.10% du montant du contrat du prêt

## **Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Fait à Saint-Gaudens le 31 août 2022

La Présidente,

**Magali GASTO OUSTRIC**

